

TRAME VERTE ET INSERTION URBAINE

Epures,
L'agence d'urbanisme de la région stéphanoise
Octobre 2000



Le contexte et les objectifs de l'étude ...

L'environnement et la qualité du cadre de vie urbain correspondent à des attentes croissantes en matière résidentielle mais aussi aux yeux des usagers non-résidents et des visiteurs, mettant en jeu l'image générale de la ville vis à vis de l'extérieur.

Parmi les éléments de qualité urbaine, la présence d'une trame verte en constitue aujourd'hui une des composantes majeures.

C'est en ce sens qu'une réflexion a été engagée sur ce thème de la trame verte et de son insertion urbaine par la ville de Saint-Etienne avec l'agence d'urbanisme.



1 Le constat : site, paysage et trame végétale *Les éléments de diagnostic : Atouts et handicaps*

**Un environnement naturel
très présent mais peu
relié à la ville et fragile**

**Des "collines vertes"
ponctuant le paysage
urbain**

**Le centre-ville :
une trame végétale
peu présente**

*Une trame urbaine dense
ménageant peu d'espaces
libres plantés*

*Paysage et espaces d'usage :
l'absence d'un maillage
d'espaces verts*

*Des discontinuités dans la
trame végétale*

**Les espaces d'extension :
des tissus peu
ordonnés**

*Des entrées de ville
banalisées*

*Des axes viaires peu
plantés et des discontinuités*

2 Les enjeux *d'évolution de la trame verte urbaine*

**La qualité résidentielle
comme facteur de
développement : vers un
renouvellement urbain**

Le développement d'une trame verte est de nature à répondre à différents enjeux. Certains secteurs proches du centre ville présentent une forte proximité entre habitat et installations à caractère industriel. Leur mutation organisée pourrait permettre de conquérir de nouveaux lieux recomposés dans une trame paysagère, conduisant à étendre l'offre d'habitat résidentiel de qualité.

**Le centre-ville comme lieu
d'usage et de promenade
urbaine**

La qualification engagée des espaces publics est de nature à faire de celui-ci un lieu d'usage et de promenade urbaine attractif, à la fois pour les habitants et les visiteurs. Il pourrait constituer une alternative et un complément à la fréquentation des espaces périurbains.

**La lisibilité de la ville et
ses circuits d'accès**

Une trame végétale plus présente pourrait contribuer à améliorer cette lisibilité générale de la ville.

**L'amélioration de l'image
de la ville**

Il apparaît opportun de poursuivre la politique de qualification des espaces urbains récemment engagée en laissant en large part au végétal pour en faire un élément fédérateur et structurant du paysage.

**L'amélioration de l'image
de la ville**

La proximité d'espaces naturels et leur présence visuelle en certains points constituent un des arguments incontestables du territoire stéphanois à valoriser par un maillage végétal d'ensemble à l'échelle de l'agglomération.

3 Les propositions d'actions : *Pour une trame verte plus présente dans le paysage et les usages urbains*

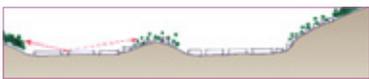
1* Faire pénétrer la trame verte naturelle dans la ville



La préservation et la mise en continuité des espaces naturels périphériques proches avec la trame urbaine nécessite d'agir sur plusieurs catégories d'espaces :

- Préserver et valoriser la trame végétale d'espaces libres ;
- Aménager les espaces collectifs existants ;
- Créer de nouveaux espaces verts publics.

2* Préserver et renforcer les éléments boisés



Il s'agit là de jouer sur deux registres distincts, à savoir :

- Les masses et les lignes boisées significatives dans le paysage ;
- Le caractère boisé de certaines parties de la ville ("collines vertes").

3* Améliorer l'accès aux espaces naturels périphériques depuis la ville



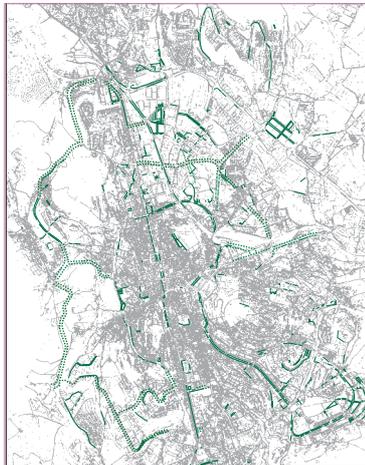
- Aménager des liaisons ;
- Améliorer la lisibilité des circuits d'accès (signalisation, jalonnement...).

4* Renforcer la trame végétale urbaine



Cet objectif vise à compléter et à structurer la trame végétale urbaine dans le sens de la constitution d'un maillage d'ensemble en articulant différentes catégories d'espaces :

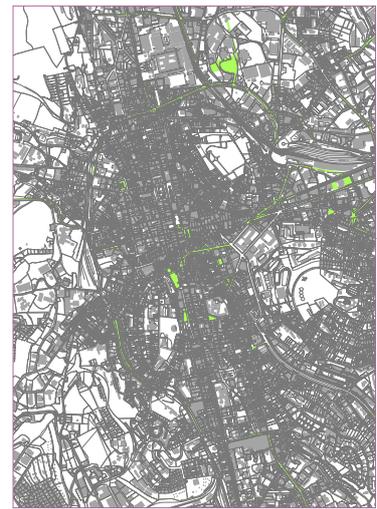
- Paysager les espaces urbains existants :
- Créer ou mettre en continuité les alignements plantés en mettant en évidence la trame structurante par rapport à la trame secondaire ;



- Végétaliser les axes viaires majeurs à travers un traitement paysager sans nécessairement comporter des plantations d'alignement ;



un exemple de végétalisation d'un espace urbain (place J. Moulin)



- Végétaliser les espaces publics urbains existants de différentes natures (places, placettes, squares..., rues, cheminements), afin d'établir une continuité ;

- . Aménager ou recomposer certains espaces publics pour des nécessités fonctionnelles ou en vue d'une mise en valeur en les végétalisant à cette occasion ;



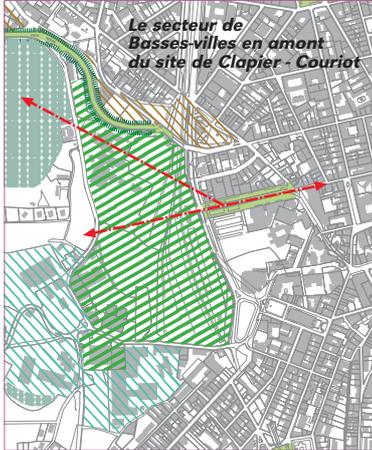
Créer des effets de continuité visuelle ou d'"axes verts", en relation avec les espaces verts périphériques (rue barrouin)

- Aménager des espaces verts publics (emprise existante et espaces nouveaux à créer) :

Il s'agit de contribuer à la constitution d'un maillage d'espaces verts publics à partir de lieux structurants de différentes échelles (du jardin ou square planté de quartier au parc urbain, à l'échelle de la ville ou de l'agglomération) :

- . Aménager des espaces verts publics sur des emprises existantes ;

- Créer de nouveaux espaces verts publics sur des points singuliers de la trame urbaine, mais également à une échelle de proximité (création de squares de quartier pour lesquels une approche spécifique pourrait être engagée par ailleurs.



Un parc urbain pour requalifier le site du Clapier

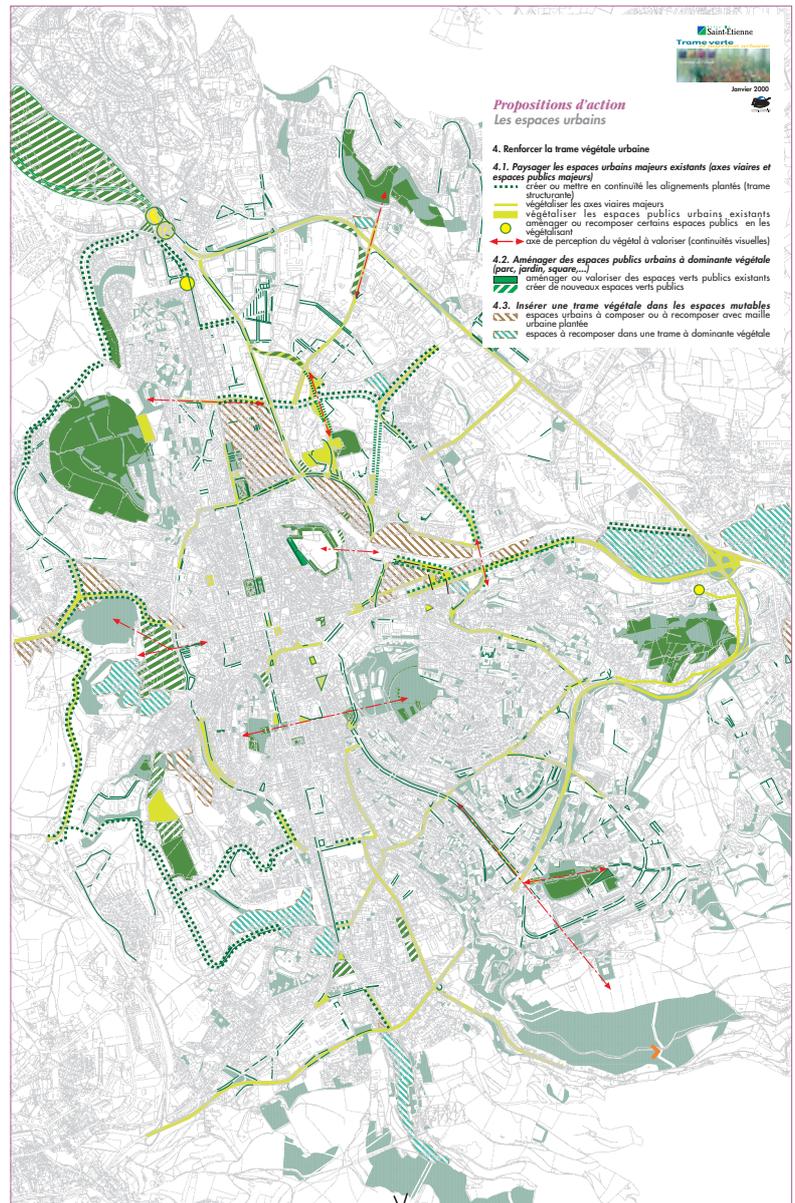


• **Insérer une trame végétale dans les espaces mutables :**
 Cette action consiste à introduire une trame végétale dans des secteurs de recomposition urbaine. deux degrés d'intervention pourront être mis en oeuvre :

- **Introduire une maille plantée dans les espaces urbains :**
 Apporter une attention particulière à la réalisation d'alignements plantés le long des voies, à l'aménagement de jardins, squares, placettes plantées,...., insérés dans la maille urbaine.

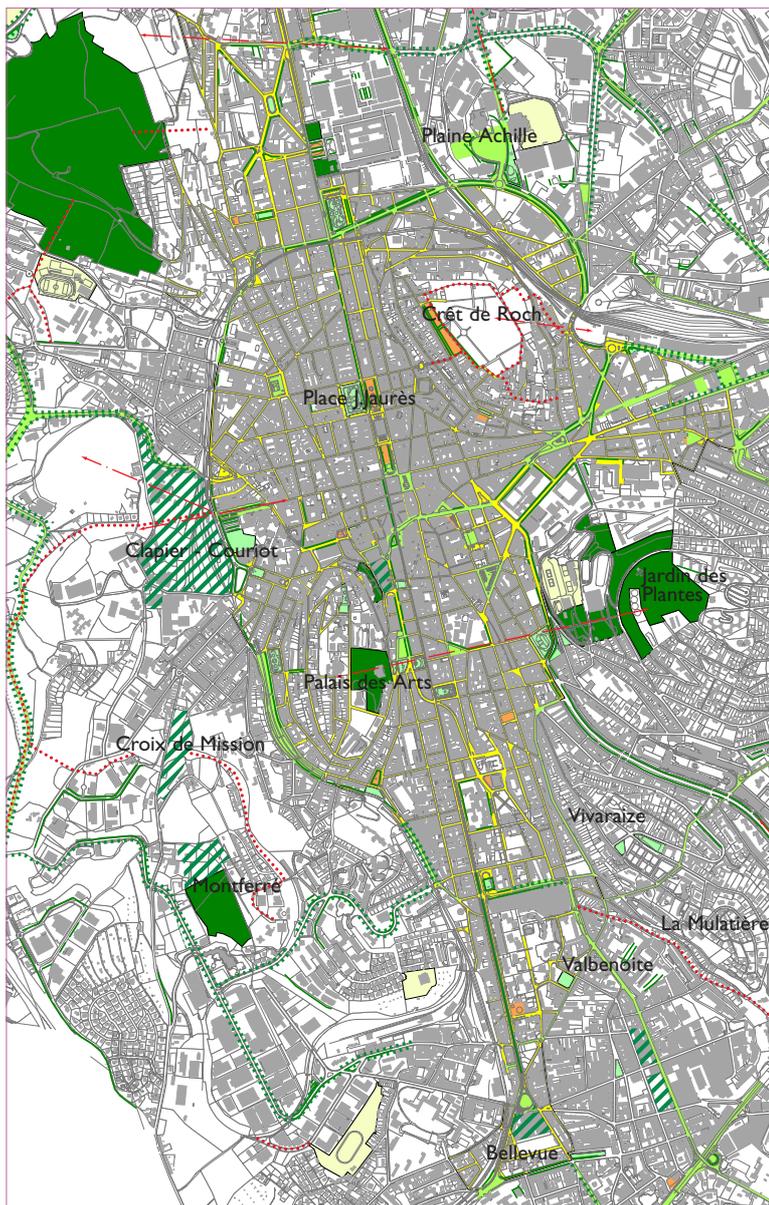


- **Composer le bâti dans une trame végétale :**
 Etendre la trame verte existante en dédensifiant des secteurs urbains appelant des restructurations (tissus anciens de bâtiments industriels, au contact immédiat de lieux d'habitat).



Composer le bâti dans une trame végétale





Le centre-ville et ses abords : vers un maillage d'espaces publics à dominante végétale

4 Les modes de mise en oeuvre et les outils

1* La traduction dans le POS

Les orientations retenues par la collectivité pourront être traduites dans le POS à savoir :

- préservation du statut des espaces libres (zonage)
- protection des espaces boisés (ebc, article 13,...)
- emplacements réservés
- zones de recomposition urbaine

En outre, des dispositions particulières pourraient être appli-

quées à des éléments d'intérêt paysager localisés (article L123.1.7).

2* La traduction opérationnelle : un plan vert, outil de programmation

Les dispositions retenues pourraient conduire à l'élaboration d'un " Plan vert " précisant le contenu attendu des actions ou " cahier des charges ", les conditions de faisabilité (foncières, techniques, administratives,...), leur coût prévisionnel, leurs échéances de réalisation dans le temps et les modes de gestion.